



Conseil Communautaire du 6 avril 2012 (Mairie de Saint-Amans)

❖ ZA le Chastel :

S'est rétracté : Entreprise RICOH Lot 4 de 2 827m²

❖ Ganivet :

Prise en charge des études liées à l'aménagement du lac de Ganivet.

❖ Maison d'Assistante Maternelle :

Prise en charge des études pour la mise en place d'une Maison d'Assistante Maternelle (MAM) sur la commune du Chastel Nouvel.

Prise en charge de l'établissement du dossier de consultation des entreprises pour demande de subvention.

❖ Personnel :

→ Création d'un poste d'agent technique principal de 2^{ème} classe

→ Création de 3 postes d'agents saisonniers

→ Régularisation des astreintes :

Le principe d'astreinte qui avait été évoqué lors du dernier conseil communautaire peut être régularisé afin d'être présenté en Commission Technique Paritaire. Le principe étant que les astreintes non prévisibles (délai inférieur à 15 jours) entraînent une indemnité majorée de 50%